

in damage cas

COPY.

Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 2 Septembre 1925.

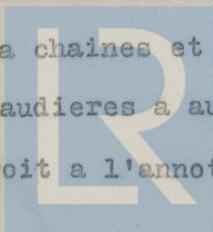
Messieurs,

En ce qui concerne la classification de votre vapeur "VILLE D'ETAPLES" au Registre du Lloyd, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ressort d'une communication que nous venons de recevoir de l'Inspecteur de notre Societe a Boulogne, que le navire se trouvait recemment sur le grill de carenage de ce port, mais qu'il n'a pas ete examine par l'Inspecteur etant entendu que le navire est maintenant classe aupres du Bureau Veritas.

Dans ces conditions, vous m'obligerez de bien vouloir m'informer, a titre de renseignement pour le Comite de notre Societe, quelles dispositions vous comptez prendre pour continuer au navire la cote qu'il tient au Registre du Lloyd.

Je dois vous faire savoir que la Visite Speciale No. 3, qui, selon les Reglements de notre Societe, est due depuis Novembre dernier, a deja ete effectuee en partie.

Pour la completer, toutes les exigences des Reglements sont encore a remplir, a l'exception de l'examen du navire en cale seche, de l'examen du puits a chaines et des cables-chaines. La Visite des machines et chaudieres a aussi ete effectuee en partie, et le navire aura droit a l'annotation *LMC (Certificat



© 2021

Lloyd's Register
Foundation

008101-008114-0210 1/2

COPY.

du Lloyd pour la machinerie) 10,24, quand les soupapes de surete
auront ete reglees, sous vapeur, d'une maniere satisfaisante.

Veillez agreer, Messieurs, l'assurance de
mes sentiments distingues.

Adjoint au Secretaire.

A la Societe Etaploise de Transports Maritimes,
ETAPLES, France.



© 2021

Lloyd's Register
Foundation